

FACTURE N° 5110043
N/REF : 24/10/2025 9H15 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le

12 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ZI DE KEROLZEC - ST MARTIN DES CHAMPS

MOTIF : POMPAGE NETTOYAGE DU BASSIN

Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 27/05/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE BASSIN NORD
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DECHETS : 6 T EAUX HYDROCARBUREES
5.080 T BOUES HYDROCARBUREES
2 VEHICULES

INTERVENTION DU 28/05/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
ECREMAGE DU BASSIN SUD
PRÉSENCE DE LAITANCE DE CIMENT DANS L'ENTRÉE DU BASSIN
ÉCRÉMAGE DU BASSIN DU BAS
POMPAGE DU SÉPARATEUR BASSIN SUD
REMISE EN EAU
CONTRÔLE : OK
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DECHETS : 4 T EAUX HYDROCARBUREES
6.54 T BOUES HYDROCARBUREES
2 VEHICULES + 1 TECHNICIEN SUPPLEMENTAIRE

OBSERVATIONS : BEAUCOUP DE RACINES ET PLANTES FLOTTANTES DANS LE 3EME BASSIN

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 12/11/25 a 10H35 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 03/11/25 a 14H17 M. Y. LE GOFF

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
4,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR 27/10	1	209,00		836,00
4,00	Heure Hydrocureur+chauffeur 27/10	3	180,93		723,72
7,00	Heure Hydrocureur+chauffeur 28/10	5	180,93		1266,51
7,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR 28/10	6	209,00		1463,00
7,00	2eme Technicien 28/10	7	62,00		434,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
6,00	T(s) déchets Eaux hydrocarburées 27/10	4	185,00		1110,00
5,08	T(s) déchets Boues Hydrocarburées 27/10	4	435,00		2209,80
6,54	T(s) déchets Eaux hydrocarburées 28/10	6	185,00		1209,90
4,00	T(s) déchets Boues Hydrocarburées 28/10	6	435,00		1740,00
TOTAL H.T.					10992,93
T.V.A. a 20,00%					2198,58
TOTAL T.T.C.En EURO					13191,51

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.